

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement d'Aix-en-Provence

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

**OBJET : RD19 Ventabren, Aménagement d'une entrée de ville route de Coudoux.
Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et d'exploitation
partiels du domaine public routier départemental**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux Routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La Commune de Ventabren en concertation avec le Département des Bouches-du-Rhône, a décidé d'aménager une section de la RD 19 route de Coudoux, du PR 25+460 au PR 26 +66, afin d'améliorer les conditions de circulation, d'intégrer les modes de déplacement actifs et ainsi permettre aux usagers d'emprunter cette voie dans les meilleures conditions.

L'aménagement prévoit la création d'un carrefour surélevé et le raccordement d'une voie nouvelle communale dite « chemin de la Lecque ».

La Commune procèdera aux acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet et versera le foncier acquis dans le domaine public routier du Département à titre gratuit.

Ce projet étant situé sur le réseau routier départemental, le Département doit transférer temporairement la maîtrise d'ouvrage afin d'autoriser la Commune à réaliser ces travaux sur le domaine public routier départemental.

L'entretien ultérieur des ouvrages réalisés sera à la charge de la Commune à l'exception de la chaussée.

Les travaux seront intégralement financés par la Commune.

Le présent rapport est sans incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

